



Département d'Indre-et-Loire

**SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION
TOURANGELLE**

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit février

Convocations transmises par voie dématérialisée le 14 février 2025

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Olivier CONTE, Christian GATARD, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Laure JAVELOT, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick NOGIER, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Didier VALLEE

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Jacques LEMAIRE, Vincent MORETTE, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE

ETAIENT EXCUSES :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Philippe CLEMOT, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Bernard SOL, Alice WANNERROY

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs, Gilles AUGEREAU, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Brigitte PINEAU

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs, Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Isabelle DELACOTE, Sylvia GAURIER, Eric RIVAL

POUVOIRS :

- Mme Catherine REYNAUD donne pouvoir à Mme Frédérique BARBIER
- M. Cédric de OLIVEIRA donne pouvoir à M. Laurent RAYMOND
- M. Gilles AUGEREAU donne pouvoir à M. Janick ALARY
- Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. Gérard SERER
- M. Olivier BOUISSOU donne pouvoir à M. Eric LOIZON

25/02/01 – Révision du Schéma de Cohérence Territoriale – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le territoire de l'Agglomération Tourangelle est couvert depuis 2013 par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Depuis, le contexte législatif a évolué, avec différentes lois venant renforcer le rôle de la planification et de l'urbanisme autour des enjeux environnementaux, climatiques, sociétaux, économiques, etc. Les évolutions législatives ont notamment conduit à l'extension du périmètre du SCoT en 2017, avec l'intégration de 14 nouvelles communes et la réorganisation des EPCI membres à travers la création des communautés de communes Touraine Vallée de l'Indre, Touraine-Est Vallées et Tours Métropole Val de Loire.

De ce fait, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle a été mis en révision par délibération en date du 24 mars 2017. Si cette révision devait initialement viser l'intégration de ce nouveau périmètre et des évolutions sur certaines thématiques, il s'est avéré nécessaire de reconsidérer cette approche pour mener une refonte plus profonde et substantielle du document d'urbanisme afin de répondre à de nouveaux paradigmes dans un contexte post crise sanitaire et de prise en compte accrue de la santé dans les documents de planification, mais également d'accélération du changement climatique, de dépassement des limites planétaires et de mutations économiques et sociétales.

Ainsi en 2022, le SMAT a acté par délibération en date du 16 décembre 2022 le principe de s'orienter dans un format modernisé du SCoT, avec de nouvelles modalités de concertation définies le 9 septembre 2022. Ainsi, de nouveaux objectifs ont été identifiés pour une révision qui fait preuve d'utilité tout en étant visionnaire, courageuse et rassembleuse :

- Etre visionnaire quant aux défis à venir du territoire ;
- Etre clair et cohérent dans la gouvernance de la planification territoriale ;
- Etre rassembleur et guide des parties prenantes qui participent à l'avenir du territoire ;
- Etre complémentaire de ce qui existe déjà dans l'action intercommunale.

Deux piliers majeurs et indissociables constituent l'essence même du projet politique porté par les élus : l'urbanisme favorable à la santé et l'adaptation au changement climatique. L'ensemble des travaux conduits par le SMAT pour aboutir au projet présenté a été réalisé à travers le prisme de ces deux socles. Le SMAT a notamment réalisé une année de travaux dédiés à l'urbanisme favorable à la santé afin d'aboutir à un projet au service de tous les vivants.

Afin de mener à bien la révision, une approche concertée a été souhaitée pour laisser la possibilité au plus grand nombre de s'exprimer et ainsi croiser les regards, les attentes mais aussi les craintes. C'est dans cette logique que ce PAS et la révision ont été construits, à travers la mise en place de dispositifs de concertation innovants. Des groupes partenariaux ont été mis en place avec l'ambition de faire travailler ensemble élus, partenaires institutionnels, acteurs du territoire et société civile pour une vision renouvelée et partagée de l'avenir du territoire afin d'élaborer des contributions sur des grandes thématiques issues du SCoT de 2013, à travers 4 séquences : Habitat, Économie, Environnement, Mobilité.

En parallèle, le SMAT a décidé de mettre en place une scène citoyenne réunissant une trentaine d'habitants issus du territoire. Espace de réflexion autour de prospectives territoriales, cette démarche conduite entre

septembre 2023 et avril 2024 a permis d'aboutir à un livre blanc sur les modes de vie en 2050 dans l'agglomération tourangelle.

Véritable projet stratégique citoyen, ce livre blanc constitue, au même titre que les travaux des groupes partenariaux, le socle du PAS.

Enfin, le projet s'est aussi appuyé sur les dynamiques en cours sur les territoires : PLUi de Touraine-Est Vallées, PLUm de Tours Métropole, etc. pour s'assurer de la transversalité des politiques publiques portées à différentes échelles.

Pour rappel, le Schéma de Cohérence Territoriale sera composé du et des :

- Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui correspond au projet politique du territoire à 25 ans ;
- Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui traduit le projet politique par des orientations et objectifs en fonction de l'armature territoriale et comprend un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) ;
- Annexes comprenant :
 - o Un diagnostic du territoire ;
 - o Une justification des choix ;
 - o Une évaluation environnementale ;
 - o Une analyse de la consommation d'espace ;
 - o Un dispositif de suivi et d'évaluation ;
 - o Un bilan de la concertation

L'objet de la présente délibération est de présenter et de débattre les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique faisant suite aux différentes démarches listées ci-dessus et ayant vocation à répondre aux enjeux du territoire. Il est prévu qu'en application de l'article L 143-18 du Code de l'Urbanisme modifié selon l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 – article 5, « un débat a eu lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma ».

Le PAS du SCoT de l'Agglomération Tourangelle est organisé selon 7 chapitres thématiques. Cette organisation est la même entre le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO) :

- **Chapitre 1 : Un patrimoine d'exception à promouvoir**

Les paysages du Val de Loire sont mondialement reconnus. Les cours d'eau, la topographie ont structuré les implantations bâties, entre vallées et plateaux, pour former des paysages qui sont le symbole d'une occupation humaine en intelligence avec le contexte environnemental. Ils portent en eux l'identité du territoire qui contribue aujourd'hui à la qualité de vie au sein de l'agglomération tourangelle. Le SCoT reconnaît la valeur emblématique de tous les patrimoines, qu'ils soient naturels ou bâtis, et souhaite poursuivre les efforts d'inscription de l'évolution du territoire dans ce contexte singulier.

- **Chapitre 2 : Une vitalité environnementale préservée et renforcée**

Le socle environnemental sur lequel s'établit l'agglomération tourangelle est riche : les vallées de la Loire, du Cher et de l'Indre, des massifs forestiers d'importance, et toute une mosaïque de milieux moins emblématiques mais tout aussi important pour la préservation de la biodiversité. Face aux pressions sur les milieux, le SCoT affirme la nécessaire protection des composantes de la trame verte et bleue, véritable infrastructure écologique et condition essentielle du maintien de l'habitabilité du territoire pour tous les êtres vivants, dans un contexte de changement climatique.

- **Chapitre 3 : Une responsabilité partagée pour un accueil durable**

Territoire attractif, portée par la dynamique métropolitaine, l'agglomération tourangelle n'en est pas moins soumise aux phénomènes démographiques qui touchent l'ensemble du territoire français : desserrement des ménages, baisse de la natalité, vieillissement de la population. La question de la population n'est donc pas à formuler en termes d'attractivité, qui ne se décrète pas, mais de responsabilité dans l'accueil d'une population diversifiée, dans une perspective de préservation de la mixité sociale et intergénérationnelle sur l'ensemble du territoire.

- **Chapitre 4 : Une agglomération équilibrée et bien équipée**

L'agglomération tourangelle est forte d'un maillage de villes, bourgs, villages, quartiers qui forment autant de centralités historiques. Ces lieux sont le cœur battant de l'agglomération tourangelle, par leur histoire, leur symbolique patrimoniale et les fonctions qu'ils abritent. Depuis le centre-ville de Tours jusqu'au centre-bourg des villages, en passant par les cœurs de quartiers, le SCoT affirme que le recentrage du développement sur ces polarités historiques constitue une opportunité pour s'inscrire dans une trajectoire de résilience environnementale et sociale.

- **Chapitre 5 : Un écosystème productif en transition vers la décarbonation**

L'agglomération tourangelle est forte d'un tissu d'entreprises diversifié, entre filières industrielles, activités agricoles et fonctions métropolitaines. À la croisée d'axes majeurs de mobilité, sa situation stratégique entre le Bassin parisien et l'ouest de la France en fait un territoire stratégique. Le SCoT souhaite consolider le rôle moteur de l'agglomération tourangelle en matière d'emploi sur le territoire, en proposant aux entreprises un cadre propice à leur développement, tout en mettant ces dynamiques au service du projet de territoire : un développement cohérent et maîtrisé pour une meilleure adaptation au changement climatique.

- **Chapitre 6 : Des mobilités diversifiées et interconnectées**

La manière dont nous nous déplaçons conditionne nos modes de vie et a un impact fort sur le changement climatique. Surtout, l'accès à la mobilité représente un enjeu majeur pour la réduction des inégalités socio-spatiales. Le contexte territorial de l'agglomération, générant de nombreux flux et dotée d'infrastructures considérables pour les accueillir, a déjà engendré des réflexions sur la manière dont les mobilités de demain peuvent permettre de dépasser le recours systématique à la voiture individuelle. Le SCoT s'inscrit dans cette lignée, en tirant parti des atouts du territoire et en veillant à ce que le système de mobilité s'inscrive dans une démarche globale d'équilibre du territoire à toutes les échelles : cœur urbain et zones rurales, centre-bourgs et périphérie.

- Chapitre 7 : Un territoire préparé aux transformations climatiques

Face à la prégnance des enjeux environnementaux et leurs impacts, le SCoT souhaite faire de l'atténuation du changement climatique et de la diminution de la vulnérabilité du territoire l'un des axes forts du projet de territoire. Il s'agit à la fois d'œuvrer pour atténuer les crises à venir en même temps que de mieux résister à leurs impacts. L'agglomération tourangelle se doit ainsi d'être à la fois plus forte et plus souple face à ces menaces, mieux organisée et plus résiliente face à leurs effets. Le SCoT, tout en s'inscrivant dans le processus conduisant vers une diminution par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, vise à diminuer la vulnérabilité du territoire aux risques majeurs, à garantir un usage raisonné de la ressource en eau et à offrir une haute qualité de vie à ses habitants.

Parmi les orientations de ce projet d'aménagement stratégique sont identifiées spécifiquement celles qui constituent un urbanisme favorable à la santé, thématique transversale de cette révision du SCoT. Sont également identifiées les propositions issues de la scène citoyenne.

Le PAS est introduit par une partie présentant les ambitions du projet politique et se conclut par l'introduction de **trajectoires territoriales, permettant de dessiner une vision transversale et d'établir un cap pour les différentes entités qui composent l'agglomération tourangelle, en cohérence avec les spécificités et responsabilités de chaque territoire.**

Les caractéristiques géomorphologiques des espaces, la qualité agronomique des sols, la sensibilité du territoire à l'urbanisation, l'offre d'équipement actuelle et potentielle ainsi que les capacités de développement comptent parmi les facteurs qui influencent la contribution de chacun au projet global. Ce souci de faire projet ensemble tout en tenant compte des spécificités intrinsèques se traduit dans l'approche en **unités territoriales**. Ces dernières regroupent des communes ou morceaux de communes qui ont « destin lié ». Ainsi, chaque unité territoriale est dotée d'un cap à horizon 2050, avec des responsabilités et des objectifs associés. Cette trajectoire donne à voir le fonctionnement et la structuration projetés du territoire ainsi que son rôle dans le projet d'aménagement et le développement équilibré de l'agglomération tourangelle. La complémentarité des unités territoriales se traduit, entre autres, dans l'intensité variable des fonctions qu'elles accueillent.

Cet exposé entendu,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles concernant le SCoT ;

Vu l'article L143-18 du code de l'urbanisme susvisé qui prévoit un débat sur les orientations du projet d'aménagement stratégique ;

Vu l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 portant sur la modernisation des schémas de cohérence territoriale ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle en date du 16 décembre 2022 inscrivant la révision sous une forme modernisée ;

Considérant que le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est la première grande étape dans l'élaboration du SCoT et qu'il pourra être modifié jusqu'à l'arrêt de projet, soit au début de l'été 2025 ;

Le Comité Syndical décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'organisation du débat sur le contenu du Projet d'Aménagement Stratégique ;
- **DE MODIFIER** le Projet d'Aménagement Stratégique en prenant en compte les remarques émises en séance et renseignées dans le procès-verbal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien la présente délibération.

Le Président,



Christian GATARD